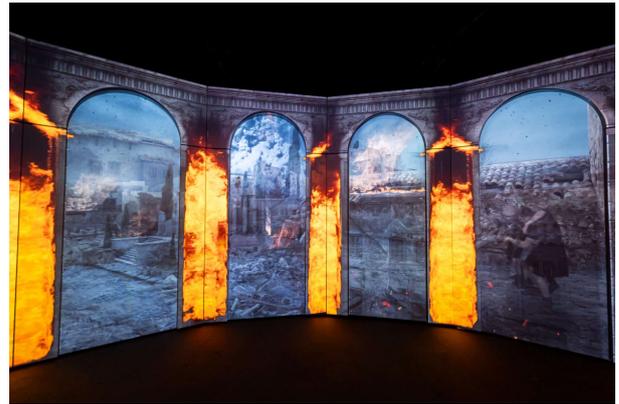


Visite guidée de l'exposition
POMPEII
Cité Immortelle

à la Sucrière

le mardi 11 février à 14h30



À toutes les amatrices et à tous les amateurs de savoirs historiques et d'expériences insolites : Lyon accueille une exposition qui va nous transporter au cœur de **l'une des villes antiques les plus mythiques**. Après avoir conquis les États-Unis, le Canada et la Belgique, **Pompeii - Cité Immortelle** s'est installée dans les murs de La Sucrière pour nous faire revivre l'histoire tragique de cette cité emblématique.

Immersion dans le quotidien des Pompéiens

L'exposition commence en **l'an 79 après J.-C.**, le jour fatidique de la fameuse éruption du Vésuve qui a marqué la destruction de la cité de Pompeii. Mais pour cette visite très particulière, les **corps figés dans les cendres reprennent vie** sous les traits d'une famille, qui nous accompagne tout au long de notre découverte.

Loin de l'image de ruines et de statues pétrifiées, l'exposition immersive nous fait revivre le **quotidien vibrant des Pompéiens** avant que tout ne bascule. Des **artisans aux médecins** en passant par les **architectes, agriculteurs et géomètres**, on plonge dans l'effervescence de cette cité où l'on construisait la grandeur de l'Empire romain.

Objets antiques et reconstitution 3D des rues de Pompeii

Présentée par Tempora et Civita, l'exposition nous offre une véritable plongée dans l'Antiquité avec **plus de 100 objets authentiques exposés**, issus de **fouilles archéologiques de la cité ensevelie**, prêtés par le Musée Archéologique National de Naples, le *Parco Archeologico di Pompei* et l'*Opera Laboratori Fiorentini*. Miraculeusement **conservés sous les cendres pendant des siècles**, ces trésors antiques tracent et racontent l'histoire de Pompeii. Une véritable mine d'or pour les passionné(e)s d'archéologie !

Nous vous proposons une visite guidée d'environ 1H30 le mardi 11 février à 14H30.

Rendez-vous : Devant l'entrée de la Sucrière, 49 Quai Rambaud, 69002 Lyon à 14h15

Forfait : 25 euros par personne pour les frais d'entrée et de guide menant la visite.

Groupe limité à 20 personnes par ordre de réception des inscriptions par mail à Geneviève Ducoté : genevieve.ducote@outlook.fr

Merci de préciser dans votre mail quelle option de règlement vous reprenez (HelloAsso ou chèque dans la BAL de SDL – voir précisions dans le bulletin d'inscription ci-dessous)

.....

BULLETIN D'INSCRIPTION
Réponse à retourner avant le : 2 février 2025

Attention, deux moyens au choix pour s'inscrire :

Recommandé : Via le site de HelloAsso en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/saint-didier-loisirs/evenements/visite-exposition-pompei-cite-immortelle-a-la-sucriere>

. Voir les consignes d'utilisation sur la page suivante. Paiement en ligne sécurisé, votre inscription est prise en compte immédiatement,

Ou à défaut, en utilisant le bulletin d'inscription ci-dessous. Merci de le déposer, accompagné d'un chèque de 25€ à l'ordre de SDL, dans la boîte aux lettres SDL - 6, rue de la chèvre (devant la salle des associations). Votre inscription est prise en compte quand la boîte à lettres SDL est relevée.

Préciser sur enveloppe [Visite Exposition POMPEII Cité Immortelle](#)

NOM Prénom.....s'inscrit(vent)

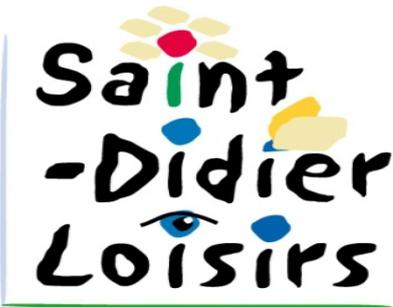
Ci-joint chèque : 25 € x.....=

N° portable

e-mail.....

Les photos prises au cours de la visite, peuvent être diffusées sur notre site.

Chaque participant exerce l'activité sous sa propre responsabilité. Il doit avoir les aptitudes nécessaires et avoir souscrit une assurance personnelle Responsabilité Civile, accidents de la vie et assistance.



VISITES ET DECOUVERTES

CONSIGNES POUR L'UTILISATION DE HelloAsso

1. Cliquer sur le lien du bulletin d'inscription (ou le lien rappelé ci-dessous) ou copier le lien et le coller dans votre navigateur

<https://www.helloasso.com/associations/saint-didier-loisirs/evenements/visite-exposition-pompei-cite-immortelle-a-la-sucriere>

Ce lien est privé et ne sert qu'à l'inscription à la visite de l'exposition POMPEII. Vous n'avez pas besoin d'avoir un compte personnel sur HelloAsso pour faire votre inscription. Vous pouvez faire une inscription individuelle ou pour un couple, dans ce cas vous prendrez 2 places.

2. Paiement

La première page concerne la personne qui prend les billets. Dans le cas d'une inscription en couple, c'est par défaut le premier participant, mais vous pouvez le modifier.

3. Récapitulatif de paiement

Attention : point important ! Le modèle économique de HelloAsso, qui est une plateforme gratuite, passe toutefois par une contribution volontaire et facultative des utilisateurs à chaque achat. Un montant est proposé par défaut.

Votre association a choisi de faire une contribution annuelle forfaitaire pour l'ensemble de nos adhérents et de tous les événements qui seront gérés sur HelloAsso. Vous n'avez donc pas à contribuer individuellement.

Pour ce faire : ne pas cocher la case mais cliquer sur « Modifier ».

Cocher la case « je ne souhaite pas soutenir HelloAsso » et cliquez sur enregistrer

Le montant de la contribution passera à « 0 » sur le récapitulatif de paiement.

Bien vérifier, avant de passer au paiement proprement dit, que le montant est conforme à votre commande (1 place = 25€, 2 places=50€, etc...). Il s'agit ensuite d'un paiement traditionnel par carte bancaire.